ART. 50 N° 503

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 503

présenté par Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 50

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer à la référence :

« L. 162-30-3 »

la référence :

« L. 162-30-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.